

## Avis multilatéral 58-310 du personnel des ACVM

# Rapport du quatrième examen du personnel sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction

Le 27 septembre 2018

# SOMMAIRE

Le présent rapport expose les principales tendances observées dans le cadre d'un récent examen de l'information fournie sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction prévue à l'Annexe 58-101A1, *Information concernant la gouvernance* (les « obligations d'information ») du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le « Règlement 58-101 »). L'examen a été mené par les autorités en valeurs mobilières de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan et visait à cerner les principales tendances. Aucune évaluation qualitative de la conformité aux obligations d'information n'a été réalisée.

Les principales tendances s'appuient sur l'examen d'un échantillon de 648 émetteurs dont la fin d'exercice tombait entre le 31 décembre 2017 et le 31 mars 2018 (l'« Année 4 ») et ayant déposé une circulaire de sollicitation de procurations ou une notice annuelle avant le 31 juillet 2018.

Voici les principales tendances observées dans le cadre de l'examen :

<b>Postes d'administrateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 15 % des postes d'administrateurs étaient occupés par des femmes; toutefois, ce nombre tend à augmenter avec la taille de l'émetteur et à varier selon le secteur d'activité.</li><li>• 66 % des émetteurs comptaient au moins une femme à leur conseil, alors que 218 émetteurs n'en comptaient aucune.</li><li>• 29 % des postes d'administrateurs vacants ont été pourvus par des femmes.</li></ul>
<b>Membres de la haute direction</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 4 % des émetteurs comptaient une femme au poste de chef de la direction.</li><li>• 14 % des émetteurs comptaient une femme au poste de chef des finances.</li><li>• 66 % des émetteurs comptaient au moins une femme à la haute direction.</li></ul>
<b>Cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 16 % des émetteurs ont fixé des cibles de représentation féminine à leur conseil.</li><li>• 4 % des émetteurs ont fait de même quant à la haute direction.</li></ul>
<b>Durée du mandat et autres mécanismes de renouvellement du conseil</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 21 % des émetteurs ont, en quelque sorte, fixé la durée du mandat des administrateurs (soit comme seul mécanisme de renouvellement du conseil ou parmi d'autres).</li><li>• 32 % des émetteurs ont adopté d'autres mécanismes de renouvellement du conseil, mais n'ont pas fixé la durée du mandat.</li><li>• 43 % des émetteurs ont indiqué ne pas avoir fixé la durée du mandat des administrateurs ni adopté d'autres mécanismes de renouvellement du conseil.</li></ul>
<b>Politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 42 % des émetteurs ont adopté une politique sur la représentation féminine à leur conseil.</li></ul>

# APERÇU DES DONNÉES

Voici une comparaison d'une année à l'autre des principales tendances observées dans nos examens.

Tendances	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
<b>Représentation au conseil</b>				
Pourcentage total des postes occupés par des femmes	11 %	12 %	14 %	15 %
Émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil	49 %	55 %	61 %	66 %
Émetteurs comptant trois femmes ou plus à leur conseil	8 %	10 %	11 %	13 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard de dollars	8 %	9 %	10 %	11 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière se situe entre 1 et 2 milliards de dollars <sup>1</sup>	11 %	13 %	17 %	19 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière se situe entre 2 et 10 milliards de dollars <sup>1</sup>	17 %	18 %	18 %	21 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière excède 10 milliards de dollars <sup>1</sup>	21 %	23 %	24 %	25 %
Postes vacants pourvus par des femmes <sup>2</sup>	--	--	26 %	29 %
<b>Membres de la haute direction</b>				
Émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction	60 %	59 %	62 %	66 %
Émetteurs comptant une femme au poste de chef de la direction <sup>3</sup>	--	--	--	4 %
Émetteurs comptant une femme au poste de chef des finances <sup>3</sup>	--	--	--	14 %
<b>Politiques</b>				
Émetteurs ayant adopté une politique sur la représentation féminine au conseil	15 %	21 %	35 %	42 %
<b>Cibles</b>				
Émetteurs s'étant donné des cibles de représentation féminine au conseil	7 %	9 %	11 %	16 %

<sup>1</sup> Pourcentages des postes d'administrateurs occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard de dollars : 16 % (Année 1), 18 % (Année 2), 20 % (Année 3) et 21 % (Année 4).

<sup>2</sup> Les postes d'administrateurs vacants ayant été pourvus par des femmes n'ont pas été inclus dans le rapport de l'Année 1 ni dans celui de l'Année 2.

<sup>3</sup> Les émetteurs comptant une femme au poste de chef de la direction ou de chef des finances n'ont pas été inclus dans les rapports de l'Année 1, de l'Année 2 et de l'Année 3.

<b>Tendances</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>
Émetteurs s'étant donné des cibles de représentation féminine à la haute direction	2 %	2 %	3 %	4 %
<b>Durée du mandat</b>				
Émetteurs ayant fixé la durée du mandat des administrateurs	19 %	20 %	21 %	21 %
<b>Prise en compte de la représentation féminine</b>				
Émetteurs ayant tenu compte de la représentation féminine au conseil dans leur procédure de recherche et de sélection de candidats aux postes d'administrateurs	60 %	66 %	65 %	73 %
Émetteurs ayant tenu compte de la représentation féminine dans la nomination des membres de la haute direction	53 %	58 %	58 %	60 %

# PRINCIPALES TENDANCES

Voici les faits saillants de notre examen sur les sujets suivants :

- A. la représentation féminine au conseil
- B. la représentation féminine à la haute direction
- C. le renouvellement du conseil

## A. Représentation féminine au conseil

Postes d'administrateurs

Au cours de l'Année 4, le pourcentage des postes d'administrateurs occupés par des femmes est passé à 15 %.



Postes d'administrateurs occupés par des femmes

15 %



Le pourcentage des postes d'administrateurs occupés par des femmes diffère selon la taille de l'émetteur :

- Chez les 417 émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard de dollars, 11 % des postes d'administrateurs étaient occupés par des femmes;
- Chez les 85 émetteurs dont la capitalisation boursière se situe entre 1 et 2 milliards de dollars, 19 % des postes d'administrateurs étaient occupés par des femmes;
- Chez les 99 émetteurs dont la capitalisation boursière se situe entre 2 et 10 milliards de dollars, 21 % des postes d'administrateurs étaient occupés par des femmes;
- Chez les 47 émetteurs dont la capitalisation boursière est supérieure à 10 milliards de dollars, 25 % des postes d'administrateurs étaient occupés par des femmes<sup>4</sup>.

73 % des émetteurs ont indiqué avoir tenu compte de la représentation féminine au sein du conseil dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs pour le premier ou un nouveau mandat.

<sup>4</sup> Pourcentages des postes d'administrateurs occupés par des femmes chez les 231 émetteurs dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard de dollars : 16 % (Année 1), 18 % (Année 2), 20 % (Année 3) et 21 % (Année 4).

---

**Taux de dotation  
au conseil**

**Sur les postes d'administrateurs devenus vacants et ayant été pourvus, environ trois sur dix l'ont été par des femmes.**

Sur les 720 postes d'administrateurs devenus vacants pendant l'année, 561 ont été pourvus. 29 % d'entre eux (165 postes) l'ont été par des femmes, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à l'Année 3.

**Postes d'administrateurs vacants**

**Postes d'administrateurs pourvus  
par des femmes**

**29 %**



**Émetteurs ne comptant aucune femme à leur conseil**

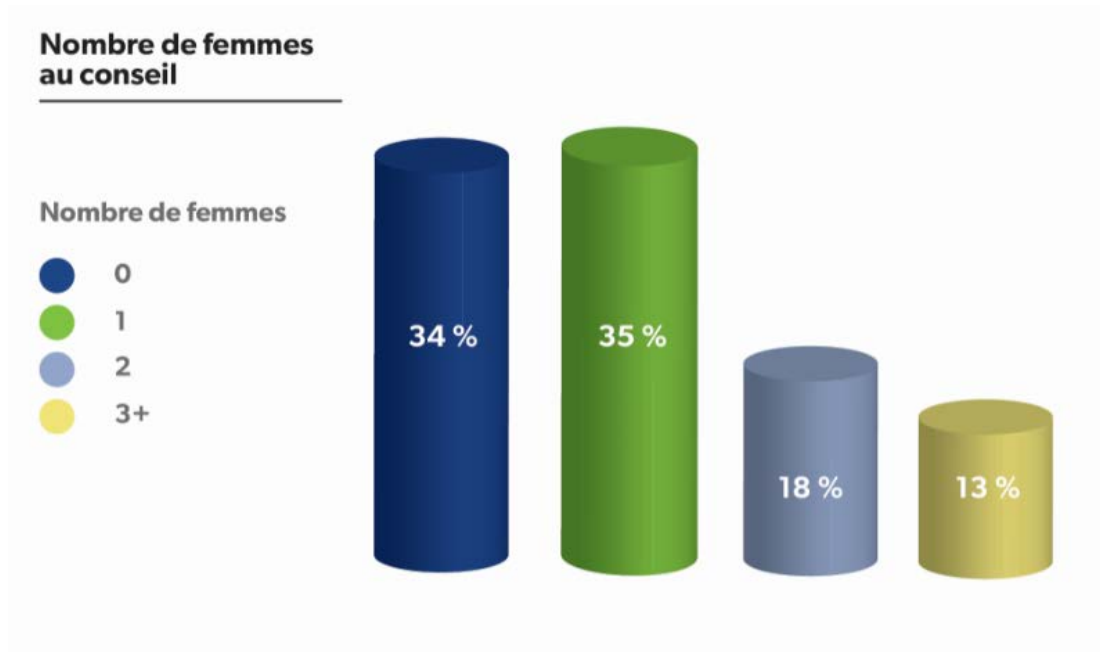
**Depuis l'introduction des obligations d'information, le nombre d'émetteurs ne comptant aucune femme à leur conseil a diminué.**

34 % des émetteurs (218 émetteurs) ne comptaient aucune femme à leur conseil.

**Émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil**

**Depuis l'introduction des obligations d'information, le nombre d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil a augmenté.**

66 % des émetteurs comptaient au moins une femme à leur conseil.



**Données du secteur**

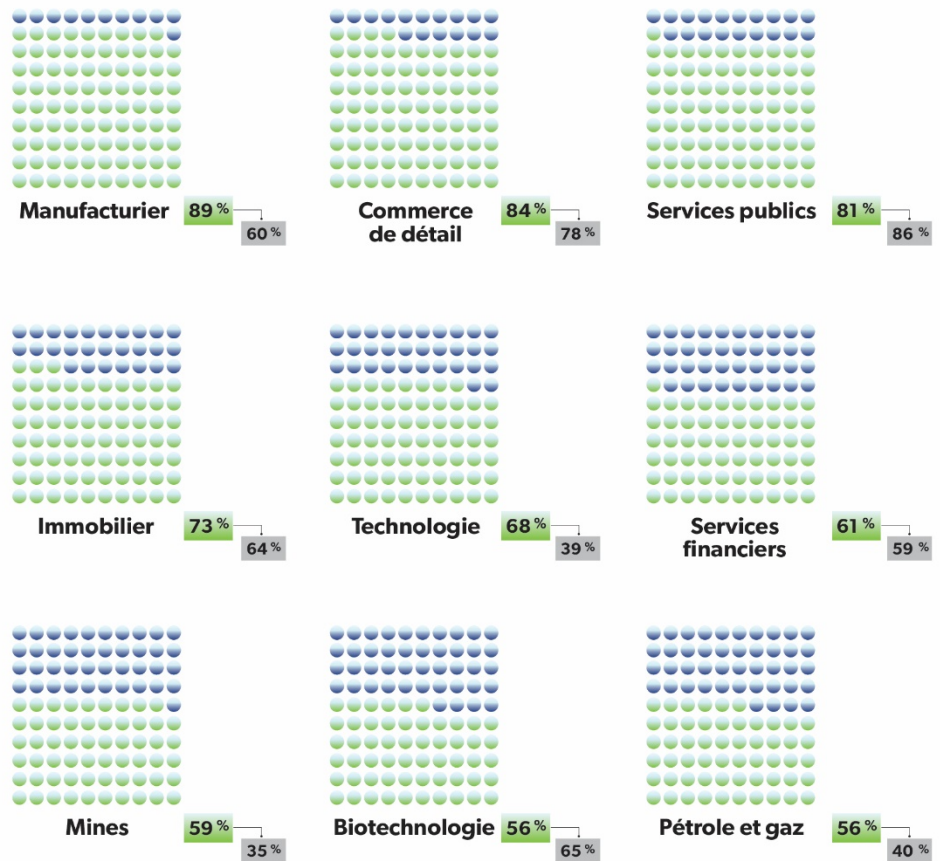
**Le nombre de femmes au conseil diffère selon le secteur d'activité.**

Les secteurs manufacturier, du commerce de détail et des services publics présentaient le pourcentage le plus élevé d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil<sup>5</sup>, tandis que les secteurs du pétrole et du gaz, de la biotechnologie et des mines avaient le pourcentage le plus faible.

Se reporter à l'Annexe A pour une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité du pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil.

**Pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil**

- Pourcentage d'émetteurs qui comptaient au moins une femme à leur conseil l'Année 4
- Pourcentage d'émetteurs qui ne comptaient aucune femme à leur conseil l'Année 4
- Année 4
- Année 1



<sup>5</sup> Les grandes banques canadiennes, qui appartiennent à un secteur ayant été, dans l'ensemble, un précurseur en matière de diversité, ne sont pas visées par nos examens. Les six grandes banques comptaient en moyenne 38 % de femmes à leur conseil, selon les circulaires de sollicitation de procurations déposées en 2018 pour l'exercice terminé le 31 octobre 2017.



---

**Cibles****Peu d'émetteurs ont fixé des cibles de représentation féminine à leur conseil.**

16 % des émetteurs ont fixé des cibles de représentation féminine à leur conseil.

Les émetteurs s'étant donné une telle cible comptaient en moyenne 24 % de femmes à leur conseil, comparativement à 13 % en moyenne chez les autres.

---

**Politiques sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs****42 % des émetteurs ont adopté une politique sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs, soit presque le triple par rapport à l'Année 1.**

Les 269 émetteurs ayant adopté une telle politique comptaient en moyenne 20 % de femmes à leur conseil, comparativement à 12 % en moyenne chez les autres.

---

## B. Représentation féminine à la haute direction

### Nombre de femmes à la haute direction

66 % des émetteurs comptaient au moins une femme parmi leurs hauts dirigeants<sup>6</sup>.

Le nombre de hauts dirigeants déclaré par les émetteurs varie de zéro à environ 4 000, la plupart d'entre eux en comptant moins de 50<sup>7</sup>.

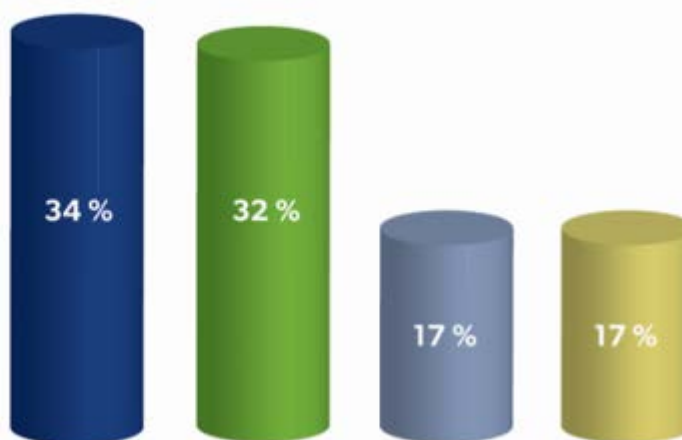
4 % des émetteurs comptaient une femme au poste de chef de la direction<sup>8</sup>.

14 % des émetteurs comptaient une femme au poste de chef des finances<sup>8</sup>.

60 % des émetteurs ont indiqué avoir tenu compte de la représentation féminine dans la nomination des membres de la haute direction.

### Nombre de femmes à la haute direction

#### Nombre de femmes



<sup>6</sup> 586 des 648 émetteurs échantillonnés ont fourni de l'information sur la haute direction.

<sup>7</sup> Les chiffres figurant dans la présente partie du rapport sont tirés de l'information fournie par les émetteurs et peuvent inclure des postes autres que ceux de membres de la haute direction au sens du Règlement 58-101.

<sup>8</sup> Les données relatives aux postes de chef de la direction et de chef des finances ne sont pas visées par les obligations d'information.

**Données  
du  
secteur**

**Le nombre de femmes à la haute direction diffère selon le secteur d'activité.**

Les secteurs manufacturier et immobilier présentaient le pourcentage le plus élevé d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction, tandis que les secteurs de la technologie, du pétrole et du gaz et celui des mines avaient le pourcentage le plus faible.

Se reporter à l'Annexe B pour une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité du pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme parmi leurs hauts dirigeants.

**Pourcentage d'émetteurs comptant  
au moins une femme à la haute direction**

- Pourcentage d'émetteurs qui comptaient au moins une femme à la haute direction l'Année 4
- Pourcentage d'émetteurs qui ne comptaient aucune femme à la haute direction l'Année 4
- Année 4
- Année 1



**Cibles**

**Les cibles de représentation féminine à la haute direction étaient rares.**

4 % des émetteurs ont fixé des cibles de représentation féminine à la haute direction.

## C. Renouvellement du conseil

---

### Durée du mandat

**21 % des émetteurs ont fixé la durée du mandat des administrateurs (comme seul mécanisme de renouvellement du conseil ou parmi d'autres).**

Différentes limites ont été fixées :

- 47 %, une limite d'âge;
- 25 %, une limite de durée des fonctions;
- 28 %, les deux.

Les limites moyennes de durée des fonctions et d'âge s'établissaient respectivement à 13 et à 74 ans.

---

### Autres mécanismes de renouvellement du conseil

32 % des émetteurs ont adopté d'autres mécanismes de renouvellement du conseil, mais n'ont pas fixé la durée du mandat des administrateurs. Certains d'entre eux ont indiqué avoir effectué des évaluations du conseil et de chacun des administrateurs à titre de mécanisme de renouvellement. D'autres ont indiqué avoir mis en place des mécanismes autres que la fixation de la durée du mandat, mais ne les ont pas décrits.

43 % des émetteurs ont indiqué ne pas avoir fixé de durée au mandat ni adopté d'autres mécanismes de renouvellement du conseil.

---

# CONTEXTE

---

## Information requise

Les émetteurs inscrits à la cote de la Bourse de Toronto et certains autres émetteurs non émergents doivent fournir de l'information annuellement sur les éléments suivants :

- **Nombre de femmes en poste** – le nombre et le pourcentage de femmes siégeant à leur conseil d'administration (le « conseil ») et occupant des postes de membres de la haute direction
- **Cibles** – s'ils ont fixé ou non un nombre ou un pourcentage cible de femmes devant occuper des postes d'administrateurs et de membres de la haute direction, et dans la négative, les motifs de leur décision
- **Politique du conseil** – s'ils ont adopté ou non une politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs, et dans la négative, les motifs de leur décision
- **Renouvellement du conseil** – s'ils ont fixé ou non la durée du mandat des administrateurs ou prévu d'autres mécanismes de renouvellement du conseil, et dans la négative, les motifs de leur décision
- **Prise en considération de la représentation féminine** – s'ils tiennent compte ou non de la représentation féminine dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs ainsi que dans la nomination des membres de la haute direction, et dans la négative, les motifs de leur décision

---

## Objectif

Rendre plus transparentes la représentation des femmes au conseil et à la haute direction pour les investisseurs et autres intéressés ainsi que l'approche de chaque émetteur à cet égard.

---

## Examens antérieurs de l'information

Il s'agit de notre quatrième examen annuel consécutif de cette information<sup>9</sup>. Les tendances observées lors des trois premiers examens annuels sont présentées dans les documents suivants :

- [Année 1 \(2015\) – Avis multilatéral 58-307 du personnel des ACVM](#)
- [Année 2 \(2016\) – Avis multilatéral 58-308 du personnel des ACVM](#)
- [Année 3 \(2017\) – Avis multilatéral 58-309 du personnel des ACVM](#)

---

<sup>9</sup> L'Alberta Securities Commission n'a pas participé aux examens de 2015 et de 2016, puisque les obligations d'information n'avaient pas encore été mises en œuvre en Alberta. La British Columbia Securities Commission ne les a pas mises en œuvre et n'a donc participé à aucun des examens. Cependant, les émetteurs de l'Alberta et de la Colombie-Britannique inscrits à la cote de la Bourse de Toronto ont été inclus dans les échantillons respectifs de ces examens.

# ÉCHANTILLON

En date du 31 mai 2018, environ 1 500 émetteurs étaient inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, dont environ 790 étaient assujettis aux obligations d'information.

## Composition de l'échantillon

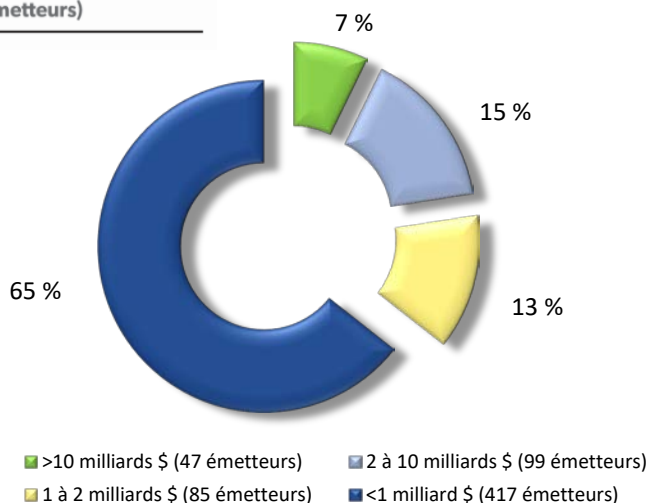
Notre examen a porté sur 648 émetteurs dont la fin d'exercice tombait entre le 31 décembre 2017 et le 31 mars 2018, et ayant déposé une circulaire de sollicitation de procurations ou une notice annuelle avant le 31 juillet 2018<sup>10</sup>.

Parmi les émetteurs exclus de l'examen, on compte notamment :

- environ 700 fonds négociés en bourse ou fonds à capital fixe;
- les émetteurs dont l'inscription à la cote est passée de la Bourse de croissance TSX à la Bourse de Toronto en 2018;
- d'autres émetteurs, comme les émetteurs étrangers visés et les émetteurs étrangers inscrits auprès de la SEC, qui sont dispensés de l'application du Règlement 58-101.

## Profil des émetteurs échantillonnés<sup>11</sup>

### Capitalisation boursière des émetteurs échantillonnés (ventilation des émetteurs)

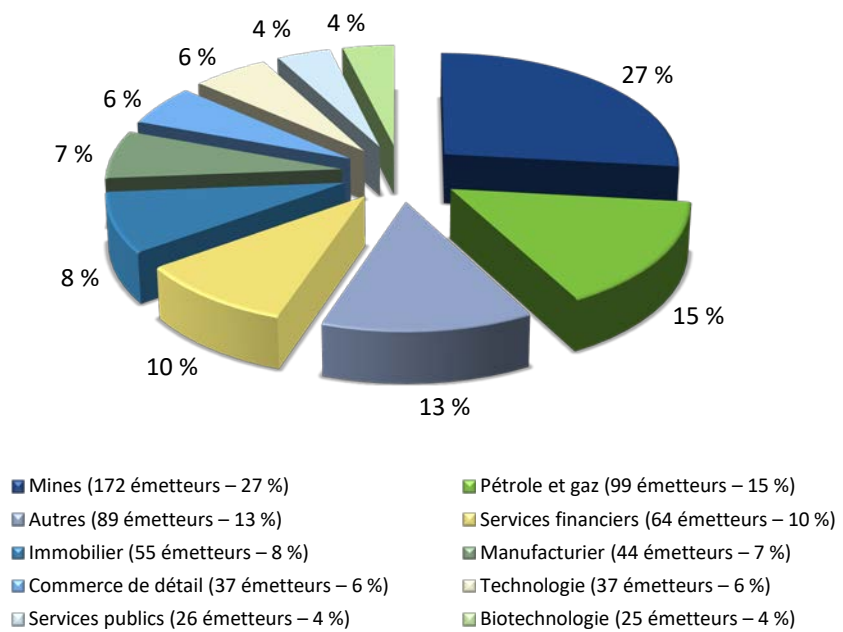


<sup>10</sup> En raison de la composition de notre échantillon, nos constatations et les comparaisons entre l'année en cours et les trois années précédentes dressent un portrait incomplet de la situation. Les émetteurs échantillonnés pour chacune de ces années diffèrent pour plusieurs raisons, notamment les suivantes :

- certains ont vu leurs titres radiés de la cote de la Bourse de Toronto;
- certains sont désormais inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX;
- par suite d'une restructuration du capital de l'entreprise, certains ne sont plus inscrits à la cote de la Bourse de Toronto;
- certains ont déposé une circulaire de sollicitation de procurations après le 31 juillet 2018;
- certains ont procédé à un premier appel public à l'épargne et ont été inscrits à la cote de la Bourse de Toronto;
- certains ont cessé d'être émetteurs assujettis.

<sup>11</sup> Rappelons que les grandes banques canadiennes ne sont pas visées par nos examens en raison de leur date de fin d'exercice.

### Secteurs d'activités des émetteurs échantillonnés



# PROCHAINES ÉTAPES

Les obligations d'information sont en place depuis quatre périodes annuelles de présentation de l'information et, à la lumière de cette expérience, les ACVM sont à examiner les points suivants :

- si des modifications aux obligations d'information sont justifiées et, le cas échéant, leur nature;
- s'il y a lieu d'introduire des lignes directrices supplémentaires ou nouvelles sur les pratiques en matière de gouvernance dans l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* et, le cas échéant, la nature de celles-ci.

Nous nous sommes concentrés sur les trois axes de travail suivants :

---

## Consultations

Au cours de l'hiver et du printemps 2018, le personnel des ACVM a consulté divers intervenants afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs points de vue. Les consultations ont pris diverses formes, notamment des documents de consultation, des tables rondes et d'autres rencontres avec des intéressés ainsi que des communications par courrier électronique.

---

## Recherche

Le personnel des ACVM a revu et mis à jour les recherches afin d'appuyer l'élaboration de politiques réglementaires fondées sur des données probantes à propos des sujets suivants :

- les approches en matière de diversité hommes-femmes dans certains territoires à l'extérieur du Canada;
- la durée du mandat des administrateurs;
- les lignes directrices en matière de vote par procuration des actionnaires relativement à la diversité hommes-femmes;
- les travaux universitaires et autres études sur la diversité hommes-femmes ainsi qu'en économie comportementale et sociale.

Nous poursuivons nos recherches et nos analyses.

---

## Examens de l'information

Le personnel des ACVM a pris en considération les principales tendances observées lors des quatre examens annuels de l'information fournie.

---

En fonction de ces travaux, les ACVM détermineront si des changements au régime réglementaire sont justifiés. Pour le moment, aucune décision n'a été prise.



# QUESTIONS

Veillez adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

Personnes-ressources	
<b>Autorité des marchés financiers</b>	
Martin Latulippe ☎ 514 395-0337, poste 4331 ✉ <a href="mailto:martin.latulippe@lautorite.qc.ca">martin.latulippe@lautorite.qc.ca</a>	Geneviève Fournier ☎ 514 395-0337, poste 4335 ✉ <a href="mailto:genevieve.fournier@lautorite.qc.ca">genevieve.fournier@lautorite.qc.ca</a>
Michel Bourque ☎ 514 395-0337, poste 4466 ✉ <a href="mailto:michel.bourque@lautorite.qc.ca">michel.bourque@lautorite.qc.ca</a>	
<b>Commission des valeurs mobilières de l'Ontario</b>	
Jo-Anne Matear ☎ 416 593-2323 ✉ <a href="mailto:jmatear@osc.gov.on.ca">jmatear@osc.gov.on.ca</a>	Leslie Milroy ☎ 416 596-4272 ✉ <a href="mailto:lmilroy@osc.gov.on.ca">lmilroy@osc.gov.on.ca</a>
Katie DeBartolo ☎ 416 593-2166 ✉ <a href="mailto:kdebartolo@osc.gov.on.ca">kdebartolo@osc.gov.on.ca</a>	John Bulmer ☎ 416 263-7660 ✉ <a href="mailto:jbulmer@osc.gov.on.ca">jbulmer@osc.gov.on.ca</a>
<b>Alberta Securities Commission</b>	
Cheryl McGillivray ☎ 403 297-3307 ✉ <a href="mailto:cheryl.mcgillivray@asc.ca">cheryl.mcgillivray@asc.ca</a>	Rebecca Moen ☎ 403 297-4846 ✉ <a href="mailto:rebecca.moen@asc.ca">rebecca.moen@asc.ca</a>
<b>Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan</b>	
Heather Kuchuran ☎ 306 787-1009 ✉ <a href="mailto:heather.kuchuran@gov.sk.ca">heather.kuchuran@gov.sk.ca</a>	
<b>Commission des valeurs mobilières du Manitoba</b>	
Wayne Bridgeman ☎ 204 945-4905 ✉ <a href="mailto:wayne.bridgeman@gov.mb.ca">wayne.bridgeman@gov.mb.ca</a>	
<b>Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)</b>	
Ella-Jane Loomis ☎ 506 453-6591 ✉ <a href="mailto:ella-jane.loomis@fcnb.ca">ella-jane.loomis@fcnb.ca</a>	

**Nova Scotia Securities Commission**

David Harrison

☎ 902 424-8586

✉ [david.harrison@novascotia.ca](mailto:david.harrison@novascotia.ca)

# ANNEXE A

Voici une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité des pourcentages d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil :

Secteur d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
<b>Pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil</b>				
Biotechnologie	65 %	57 %	56 %	56 %
Services financiers	59 %	67 %	60 %	61 %
Manufacturier	60 %	68 %	84 %	89 %
Mines	35 %	38 %	54 %	59 %
Pétrole et gaz	40 %	40 %	45 %	56 %
Immobilier	64 %	66 %	59 %	73 %
Commerce de détail	78 %	79 %	89 %	84 %
Technologie	39 %	52 %	52 %	68 %
Services publics	86 %	82 %	86 %	81 %

## ANNEXE B

Voici une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité des pourcentages d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction :

Secteur d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
<b>Pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction</b>				
Biotechnologie	48 %	66 %	71 %	64 %
Services financiers	64 %	63 %	66 %	71 %
Manufacturier	61 %	81 %	79 %	80 %
Mines	52 %	49 %	52 %	56 %
Pétrole et gaz	49 %	46 %	48 %	53 %
Immobilier	76 %	76 %	80 %	80 %
Commerce de détail	82 %	71 %	68 %	76 %
Technologie	45 %	44 %	59 %	52 %
Services publics	65 %	73 %	67 %	75 %